CCAS Commentry
Centre Communal Action Sociale

Les Aides aux Personnes Âgées

Pour info

Le CCAS est un lieu d'accueil et d'écoute qui permet d'orienter les usagers vers un travailleur social afin de les informer de leurs droits, les accompagner dans leurs démarches ou les réorienter auprès de professionnels spécialisés.

Le CCAS a mis en œuvre des ateliers, des animations ainsi que des aides facultatives liées à la vie quotidienne (Chèque d'Accompagnement Personnalisé, des secours : loyer, énergie, ...); il a développé également quelques actions spécifiques :

Aide au maintien à domicile

Secteur d'intervention : Commentry, Hyds, Malicorne et Colombier

Le CCAS est employeur et met à disposition des aides à domicile expérimentées afin d'aider les personnes de plus de 60 ans dans les actes de la vie quotidienne (entretien logement et linge, courses, aide à la personne…). Les personnes de moins de 60 ans peuvent également bénéficier du service dans le cadre d'une sortie d'hospitalisation (avec ou sans prise en charge par une assurance ou une mutuelle), ainsi que tous les bénéficiaires handicapés adultes dans le cadre d'une Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Service autorisé par le Conseil départemental de l'Allier dont le tarif horaire arrêté au 1er janvier 2021 à 22.47€ de l'heure s'applique à l'ensemble de l'activité « tarifée » (APA, PCH et Aide Sociale) de la structure y compris pour les heures de week-end et jours fériés. Devis gratuit sur demande.

Les heures d'intervention hors champ du dispositif départemental se voient tarifées à 24,50 € pour celles qui sont prises en charge en tout ou partie par les caisses de retraite et à 21,50 € pour les heures ne bénéficiant d'aucune aide financière des Caisses de retraite.

Le travailleur social en charge du secteur Personnes âgées a un rôle de conseil, d'évaluation du besoin, et d'aide à l'instruction des dossiers de financement auprès des caisses de retraites, Conseil départemental (APA, PCH, aide sociale légale), mutuelle…

Aides aux personnes âgées soumises à conditions. Pour en savoir plus, contactez le CCAS.

Téléalarme

Association DELTA REVIE à Montluçon. Le coût est calculé en fonction des ressources. Surveillance 7 jours sur 7, 24H/24. Liaison directe avec les pompiers. L'instruction du dossier peut-être faite par le CCAS.

Association Allier Sécurité - Présence Verte. Surveillance par le biais d'une centrale d'écoute non médicalisée qui alerte les proches ou les secours. Prendre directement contact avec l'organisme.

Le CCAS prend en charge une partie de l'abonnement pour les Commentryens (5€ par mois)

Veille Sociale Locale (VSL)

Dispositif d'alerte et de prévention des risques encourus par les personnes âgées et/ou fragiles en cas de conditions climatiques particulières ou d'épidémie. Il est destiné aux personnes en perte d'autonomie progressive, isolées et ne bénéficiant pas de visites régulières par un membre de la famille, ami ou professionnel de l'intervention à domicile.

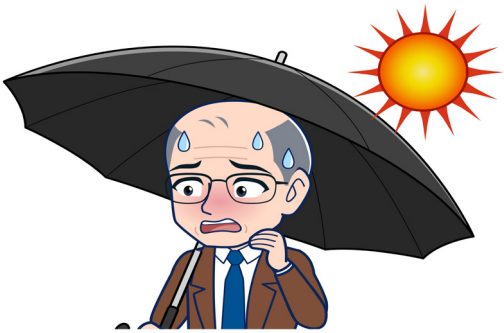

Aide Sociale Légale

Dispositif de solidarité permettant la prise en charge des frais d'hébergement ou d'aide ménagère.

Le CCAS participe à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale et assure uniquement l'instruction administrative. Il a à ce titre un rôle d'accueil des demandeurs, d'aide au remplissage des dossiers, de compilation et de validation des pièces justificatives, de transmission à l'autorité chargée de statuer sur la demande.

Aides aux retraités Commentryens les plus fragiles *

Bon d'achat et espèces à l'occasion des fêtes de fin d'année. Les ressources ne doivent pas dépasser l'ASPA et dont l'épargne ne dépasse pas le seuil du LEP. (personne seule ou en couple). Pour bénéficier de cette aide, les personnes doivent venir s'inscrire auprès du CCAS et présenter les justificatifs des revenus (Extrait de compte, attestation de pension, tableau récapitulatif des placements...) ainsi que l'avis d'imposition, et résider sur la Commune depuis au moins un an. (Dépôt du dossier avant fin Novembre environ)

(*ou ayant atteint l'âge légal pour la retraite du régime général)

Repas du nouvel an

Un repas dansant est offert à l'Agora le dernier dimanche du mois de janvier pour les Commentryens de plus de 65 ans. Inscription au CCAS sans condition de ressources entre la mi-décembre et la mi-janvier.

Aides aux personnes âgées soumises à conditions. Pour en savoir plus, contactez le CCAS.

Colis pour les Commentryens de plus de 80 ans

Le week-end après le repas des anciens un colis est offert pour les personnes de plus de 80 ans ne participant pas au repas. Inscription au CCAS entre la mi-décembre et la mi-janvier.

Coup de Pouce Santé

Le CCAS de Commentry peut aider les personnes qui résident sur la commune depuis au moins 1 an et sous conditions de ressources pour les dépenses liées à la santé (après demande auprès du fonds de prestations supplémentaires de la CPAM, de la mutuelle, ….).
L'aide peut couvrir notamment des dépenses de consultation, de prothèses, d'acquisition d'une complémentaire santé.

Accès à l'Université du Temps de Vivre

Le CCAS de Commentry a passé une convention avec la Ville de Montluçon, afin de prendre en charge le différentiel de coût existant entre le tarif applicable aux ressortissants de la Communauté d'Agglomération et celui appliqué aux communes extérieures, permettant ainsi à tous les Commentryens (résidents depuis au moins 1 an) qui s'inscrivent à l'Université du Temps de Vivre, de bénéficier du tarif «Communauté d'Agglomération»

Pass' Temps

Il permet aux bénéficiaires d'assister pour 1€ aux spectacles et manifestations organisés par l'OMPAC, l'UDAAR, les associations culturelles et sportives locales de Commentry . Il vient compléter le dispositif Passeport loisirs proposé par le service Jeunesse de la Ville de Commentry.
Dispositif ouvert aux résidants de Commentry depuis plus de 1 an et sous conditions de ressources.

Aides aux personnes âgées soumises à conditions. Pour en savoir plus, contactez le CCAS.

L'aide à la culture musicale

Le CCAS peut intervenir pour vous aider à régler les factures de l'école municipale de musique pour l'inscription des adultes à l'atelier de pratique du chant chorale sous conditions de ressources et de résidence de plus de 1 an.

Aqua Com

Ce dispositif permet aux bénéficiaires (résidants de plus de 1 an sur Commentry, et sous conditions de ressources) de se voir délivrer une carte individuelle par le CCAS, donnant accès par période de 6 mois aux tarifs réduits consentis pour l'entrée à La Piscine de Commentry (à l'exclusion de toute autre prestation).

Ateliers « Mieux Vieillir »

Différents partenariats permettent au CCAS de développer au fil de l'année des ateliers sur différents domaines : alimentation, sécurité routière, mémoire, équilibre, etc.

CCAS

RENSEIGNEMENTS

Centre Communal d'Action Sociale

22, avenue Marx Dormoy
03600 Commentry

04 70 09 70 70
ccas@ville-commentry.fr

Accueil public
Du mardi au vendredi :
9h-12h et 13h30-16h30
samedi : 9h-12h

Accueil téléphonique
l'accueil téléphonique est assuré sur les mêmes jours de 8h à 12h et de 13h à 17h. En dehors de ces horaires un répondeur téléphonique, recueille les appels et les messages.

Mise à jour des aides : 10/09/21 - Mise à jour du document : Février 2022

CCAS Commentry
Centre Communal Action Sociale

Aides aux personnes âgées soumises à conditions. Pour en savoir plus, contactez le CCAS.